

6211-24-054

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, (responsable de l'enquête et médiation),
médiateur
Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste
Mme RITA LEBLANC, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES MOULINS PHASE 2
PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.**

RENCONTRE ENTRE LE PROMOTEUR, LE REQUÉRANT ET LE MDDEFP

VOLUME 1

Séance tenue le 10 octobre 2013 à 19 h
Hôtel Sélectôtel Amqui
340, boul. Saint-Benoît Ouest
Amqui

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2013

SÉANCE DE LA SOIRÉE

RENCONTRE ENTRE LE PROMOTEUR, LE REQUÉRANT ET LE MDDEFP

DISCUSSIONS 1

**SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2013
SÉANCE DE LA SOIRÉE
RENCONTRE ENTRE LE PROMOTEUR, LE REQUÉRANT ET LE MDDEFP
DISCUSSIONS**

5

PAR LE MÉDIATEUR:

Bonsoir. Merci à tous de vous être déplacés, il y en a qui viennent plus loin que d'Amqui, donc merci encore une fois.

10

La première des choses que je vais vous demander, c'est de fermer tous vos cellulaires.

Juste pour les fins de la transcription, on va faire un petit tour de table! Donc François Lafond, responsable de la médiation, et à ma gauche?

15

PAR Mme JULIE CROCHETIÈRE:

Julie Crochetière, analyste au BAPE.

20

PAR Mme RITA LEBLANC:

Rita Leblanc, coordonnatrice pour le dossier en question.

25

PAR M. DENIS TALBOT:

Denis Talbot, je travaille aux évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Je suis responsable de l'évaluation de ce dossier-là.

30

PAR M. FRANCIS CARON:

Francis Caron de chez Pesca Environnement. Je suis chargé de projet dans les études environnementales.

35

PAR M. FRITS de KIEWIT:

Frits de Kiewit, directeur développements d'affaires chez Invenenergy Canada.

40 **PAR Mme CHANTALE COUTURE:**

Chantale Couture, conjointe d'Yvan Ruel. C'est nous qui sommes propriétaires du camp de villégiature à proximité du site d'éoliennes.

45 **PAR M. YVAN RUEL:**

Yvan Ruel, propriétaire du bail de location.

50 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Merci. Donc s'il y a une première séance ce soir, c'est tout simplement parce que tant le requérant que le promoteur ont accepté de procéder à la médiation.

55 Il y a eu des demandes. Donc j'ai informé monsieur de Kiewit des demandes que vous aviez, c'est-à-dire le déplacement de l'éolienne numéro 72 et une compensation financière pour toute éolienne située à l'intérieur d'un kilomètre (1 km), dans un rayon d'un kilomètre (1 km) de votre chalet.

60 Et je l'ai informé évidemment, monsieur de Kiewit, de ça.

Maintenant, je sais qu'il a fait quelques démarches et je vais lui laisser la parole pour nous expliquer quelles ont été les démarches effectuées et où on s'en va avec tout ça.

65 **PAR M. FRITS de KIEWIT:**

Excellent, merci monsieur Lafond et merci aussi tout le monde d'être là. J'apprécie bien aussi que vous ayez consenti à cette médiation-là.

70 Alors on a travaillé très fort depuis que j'ai pris connaissance de la demande formelle qui avait été déposée au BAPE. C'est pas quelque chose qui se fait par le revers de la main.

75 Donc quand on regarde, on avait le projet Des Moulins Phase 2, originalement, avec quelques éoliennes, avec sept (7) éoliennes de trois mégawatts (3 MW); pour différentes raisons, ça a changé pour neuf (9) éoliennes de deux point trente-cinq mégawatts (2,35 MW), et il y a eu quelques petits changements.

Là, j'ai constaté dans votre demande, monsieur Ruel, que dans la 71 et la 72 qui étaient originalement là, que vous aviez un grief envers l'emplacement de la 72, que vous considérez à proximité.

80 OK. Donc là, j'aimerais juste rappeler, quand on fait la configuration d'un parc éolien, ça se fait pas de façon aléatoire. Il faut que le site s'y prête bien sûr, puis on a un grand nombre de règlements, de lois et bien des choses à considérer.

85 Et c'est là que je veux dire, soyez assurés qu'on rencontre toutes les normes là-dedans. On a des normes dans le plus simple – si on enlève les normes techniques que nous, on doit regarder nous-mêmes, puis avec le manufacturier, et aussi d'avoir un parc qui a un certain sens – dans son plus simple, c'est la distance, et l'impact sonore.

90 Donc nous, on est tenu, à notre avis, dans ce territoire-là, au moins d'avoir respecté une distance de cinq cents mètres (500 m) d'une villégiature, bien, pas de villégiature, mais d'un occupant quelconque. Dans le cas ici, une villégiature.

Et on a aussi un certain impact sonore à respecter.

95 Quand on a configuré le parc, puis bien sûr on a vu votre villégiature, on a vu bien des choses, on voit pas juste la villégiature, on voit des choses de végétation, on voit les pentes aussi, si vous voulez, on voit d'autres occupations, les ravages d'originaux, on a beaucoup de critères à regarder où on peut pas aller.

100 Quand on regarde un territoire, puis on commence à mettre des couleurs, il y a des limitations, il reste pas énormément nécessairement de place en fait.

105 Donc on est arrivé avec l'emplacement de la turbine 71 et 72. Quand on a changé le modèle de turbine, on a enlevé une turbine pour la mettre à un autre endroit, c'est une question, en anglais, on dit "site suitability", pour être acceptable par le manufacturier, quand on regarde le régime de vent vis-à-vis un certain modèle de turbine.

110 C'est pas seulement de mettre une turbine à un certain endroit, si le côté environnemental, tout est correct, ça veut dire que c'est correct, il y a des aspects techniques aussi qui font que certains emplacements peuvent marcher ou que certains autres emplacements peuvent pas marcher.

115 Donc c'est là qu'on est arrivé qu'à cet endroit-là, on a enlevé l'emplacement qui était la 71, puis la 72, elle est restée.

Donc c'est un peu de là qu'on vient.

Là, on veut avancer, nous, de notre côté! Et on a regardé depuis, bien, ça fait deux (2) semaines que j'ai été à Québec, on a regardé très fort, nous. Cette semaine, j'étais à Toronto, j'ai

120 passé la moitié de mon temps avec le manufacturier, de faire des évaluations et des choses, et pour aller direct au but comme on dit, on est prêt à abandonner la 72 en faveur de l'emplacement qui était anciennement la 71.

125 Ce que ça fait, c'est qu'une dernière chose qu'on est en train de faire, c'est qu'on va le faire. Il se peut qu'on soit obligé de faire certaines manœuvres avec le manufacturier, mais ça, c'est notre problème, c'est pas votre problème.

130 Puis dans ce temps-là, la distance, bien qu'on était en droit vis-à-vis le règlement, voire la distance de votre villégiature, mais quand je regarde le caractère de votre villégiature, vous avez un beau chalet, j'ai vu une belle photo de votre place, c'est très joli, je peux m'imaginer l'usage que vous en faites, c'est quand même un peu près, cinq cent huit mètres (508 m). On peut dire qu'on est en droit, on peut dire aussi, côté de l'impact sonore, vous êtes pas affectés en ce qui concerne la réglementation; on peut soumettre ça aux gens du ministère, puis c'est à eux de voir si on a raison ou pas.

135 On est prêt à pas aller là, puis dire, on va aller plus loin. On avait fait déjà, il faut se rappeler aussi, on avait déjà avec Le Plateau Phase 2, on avait un chemin d'accès où vous aviez dit que bien non, ça passe vraiment près de chez nous, et moi, j'ai trouvé ça une bonne histoire, ça a été une bonne histoire de communication, vous l'avez mis de l'avant, et je crois qu'en l'espace de deux
140 (2) semaines, c'était réglé. On a regardé, puis on est de bonne volonté. On vient pas en sauvage là-dedans dans le territoire. Et on a, avec la collaboration aussi, avec le département de monsieur Talbot, dans l'espace de très peu de temps, on a réglé ça, et tout le monde était bien content.

145 Donc j'ose espérer aussi que si je vous dis, on s'en retourne à l'emplacement 71, bien qu'il est plus problématique sur le point technique pour nous, ça, je tiens à le dire, ça nous amène plus de trouble que la 72, mais on est prêt à le faire.

150 Il reste une chose à finaliser avec le manufacturier, avec Enercon, puis ça se rend en Allemagne, puis ça, on n'aura pas la réponse avant quelques semaines, mais on s'engage qu'on reste à l'emplacement de 71 avec, au maximum, un cent mètres (100 m), des fois tassé un petit peu.

155 N'importe quel parc éolien, comme monsieur Talbot le sait, même quand on arrive à la fin de toutes les autorisations, des fois sur le terrain, bien, où il était là, il faut le déplacer de quelques mètres. On parle pas qu'on va revenir tout près où ce qu'était la 72.

Puis sur la carte qu'on a faite, je vous dis, monsieur Lafond, madame Crochetière, monsieur Talbot, vous l'avez sûrement vue, la carte qu'on vous a envoyée cette semaine, vous pouvez la déchirer, c'est pas bon. C'est un fruit de beaucoup de travail, ça a été très dynamique, même on a

160 fait des changements encore aujourd'hui là-dedans, les gens de Chicago travaillent fort là-dessus,
les gens d'Enercon travaillent là-dessus. Moi, j'étais à Toronto cette semaine. C'était presque bien
parce qu'il y avait beaucoup de gens d'Enercon qui étaient là aussi, puis avec des gens de
Montréal qui ont travaillé là-dedans aussi, donc à un moment donné, je m'étais engagé à madame
Leblanc d'envoyer du matériel, ce que j'ai fait, mais ça a évolué dans le meilleur sens.

165 Parce que la carte, je sais pas si ça vous a été montré, sinon je vais la distribuer!

PAR LE MÉDIATEUR:

170 Ce qui a été envoyé au départ, moi, je l'avais fait agrandir!

PAR M. FRITS de KIEWIT:

175 Est-ce que vous en avez une copie, monsieur Ruel? Je vais vous donner une copie là-
dessus.

Est-ce que vous avez une copie, monsieur Talbot?

PAR M. DENIS TALBOT:

180 Celle-là, je le sais pas.

PAR LE MÉDIATEUR:

185 La dernière, on l'a pas, effectivement.

PAR M. DENIS TALBOT:

190 La dernière, non.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

Vous l'avez pas non plus! Je vais vous laisser ça.

195 Est-ce que c'est possible qu'on regarde ça ensemble?

PAR LE MÉDIATEUR:

Ah oui, oui.

200 **PAR M. FRITS de KIEWIT:**

Monsieur Ruel, vous voulez venir là?

205 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Bien sûr, on va se lever, puis venez ici, on va regarder ça. Monsieur Talbot aussi va regarder ça en même temps que nous.

210 **PAR M. FRITS de KIEWIT:**

OK. Donc sur mes instructions, quand on a fait l'évaluation, puis on avait dit que, OK, après beaucoup de travail, on était prêt à confirmer qu'on abandonne la 72, OK! Puis on retourne où est la 71.

215 Mais là, on a demandé, indiqué un endroit advenant que du côté technique avec Enercon ça fonctionne pas, où on peut aller. Mais moi, j'ai dit, il faut pas se rapprocher. Pas pour dire là, lui va pas, mais on va la mettre comme là, il faut pas que ce soit ça!

220 Donc là, on est arrivé avec ce cercle-là comme ça. Puis ça, ça a été le mieux qu'on vous a envoyé à un moment donné. Ça change aujourd'hui, ça change pour beaucoup mieux!

Nous, on est aujourd'hui prêt à dire, on va au 71, OK, on est prêt à dire...

225 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Il n'y a plus de 72.

230 **PAR M. FRITS de KIEWIT:**

... à aller à l'emplacement 72, on privilégie de prendre exactement la 71, mais comme ça arrive, comme à n'importe quelle turbine sur n'importe quel projet, il se peut que l'emplacement exact, que ce soit déplacé de quelque peu, mais on s'engage – exactement, on appelle ça le "micrositing" – on s'engage à rester en dedans de cent mètres (100 m), puis ça, ça paraît même pas sur la carte.

235 Mais je veux dire, on va rester là. Donc ça, on vous met ça sur la table ce soir.

On peut peut-être se rasseoir, mais je tenais à dire que ça, c'est le fruit de ce que j'étais pour amener, un site alternatif, puis après ça, j'ai dit, bien là, ça a comme plus de sens.

240 On abandonne ça. Je sais pas, est-ce qu'on a fait une carte avec le sept cents mètres (700 m) autour?

PAR M. FRANCIS CARON:

245 Ça, c'est l'aire de travail pour les éoliennes de Plateau 2, ce projet-là qui est plus avancé, donc c'est la boîte qui est de cent mètres par cent mètres (100 m X 100 m).

PAR M. FRITS de KIEWIT:

250 Donc ce serait exactement la même chose.

PAR LE MÉDIATEUR:

255 Ce que je comprends, monsieur de Kiewit, c'est que c'est complètement sur un autre versant? La 71 qui avait été évaluée, à comparer au 72, ce serait sur un autre versant?

PAR M. FRITS de KIEWIT:

260 Francis serait peut-être mieux de répondre que moi.

PAR M. FRANCIS CARON:

265 Ici, les courbes de niveau sortent pas tellement prononcées, mais en bas, au chalet, on peut pas arriver à voir la 71, on est de l'autre côté.

PAR LE MÉDIATEUR:

Donc autrement dit, elle est complètement sur un autre versant?

270 **PAR M. YVAN RUEL:**

La 71 est sur le dessus, au sommet de la montagne, elle est pas sur l'autre versant.

PAR M. FRANCIS CARON:

275 Non, effectivement. La 63, on pourrait dire qu'elle est sur l'autre versant, clairement, puis la 71 est plus sur le sommet. Puis la 72 était sur le côté.

PAR M. YVAN RUEL:

280

Parce que le rond que vous voyez, c'est le plus haut sommet.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

285

Et pour être complet pour les notes, ce que ça fait, où il y avait une distance de cinq cent dix mètres (510 m), que je répète qui respecte le minimum de cinq cents mètres (500 m), on s'en va maintenant à huit cent soixante-quinze mètres (875 m).

290

Donc ça, je crois que c'est important aussi de le noter dans les transcriptions.

Donc voici ma proposition, monsieur Ruel.

295

Donc ça, c'est un fruit à mi-chemin avec le rond rouge; à un moment donné, je vous avais dit, je vous envoie quelque chose aujourd'hui, mais ça a été très fluide jusqu'à aujourd'hui même, donc je tiens à expliquer, basé sur ça, qu'on rétrécit de beaucoup encore. On s'engage à ce que je viens d'exprimer.

PAR LE MÉDIATEUR:

300

Maintenant, vous êtes pas obligé de dire oui tout de suite, monsieur Ruel! Je sais qu'éventuellement, vous allez devoir y penser.

Mais à prime abord, comment considérez-vous la proposition de monsieur de Kiewit?

305

PAR M. YVAN RUEL:

C'est une bonne proposition. C'est sûr que c'est intéressant. Il s'agirait de l'analyser, là. Voir un peu.

310

Ce qui me fatigue, la 72, elle était vraiment sur le versant du chalet. Ça, c'est vraiment sur le dessus de la montagne. C'est tu vraiment mieux? Je suis pas sûr.

315

Je suis pas sûr, même si la distance est améliorée, on parle de pratiquement trois cent soixante-cinq mètres (365 m) de plus.

Mais c'est pas sur le même versant, ça se retrouve carrément sur le dessus de la montagne. Je sais pas l'impact que ça peut avoir par rapport au son, au climat sonore.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

320

Bien, le climat sonore, on a la projection sonore de la 71.

PAR M. DENIS TALBOT:

325

Ça va être moindre.

PAR M. FRANCIS CARON:

330

On a fait la modélisation en prenant un scénario où là, la 72 disparaissait et que le site 71 était celui retenu.

Donc en faisant ce scénario-là, on gagne pratiquement quatre (4) dB. C'est presque quatre cents mètres (400 m) de distance supplémentaire, donc ça fait quand même une très bonne différence dans la simulation sonore.

335

Je pourrais vous la montrer également.

Donc c'est quand même un gain considérable au niveau sonore, cette proposition-là.

340

PAR LE MÉDIATEUR:

Mais lorsque vous parlez de quatre (4) dB, on part de combien à combien?

PAR M. FRANCIS CARON:

345

On était à la frange du quarante (40) dB et là, on se retrouve à trente-six (36 dB).

PAR LE MÉDIATEUR:

350

Et pour le ministère de l'Environnement, monsieur Talbot, est-ce que trente-six (36) dBA, c'est quand même acceptable?

PAR M. DENIS TALBOT:

355

Trente-six (36) dBA, compte tenu des modélisations qui sont effectuées, c'est quelque chose qui est très acceptable par rapport, si on regarde d'autres parcs éoliens, à d'autres endroits, trente-six (36) dB, c'est dans les pires situations qu'on va entendre ça, c'est très peu perceptible. C'est dans les situations où il va venter beaucoup.

360 C'est quelque chose qui devrait pas être dérangeant, ça, c'est certain. Trente-six (36) dB, non.

PAR LE MÉDIATEUR:

365 C'est moins que dans une chambre à coucher, c'est ça?

PAR M. DENIS TALBOT:

370 Oui, c'est ça. Mais je tiens quand même à dire que quand l'éolienne va faire un son de trente-six (36) dB, c'est qu'il va venter beaucoup, puis on est en forêt.

Puis quand il vente en forêt, le bruit des arbres va enterrer fort probablement le trente-six (36) dB, sauf peut-être une circonstance exceptionnelle, mais ça m'étonnerait.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

375 Puis ce que vous dites, monsieur Talbot, ça me fait réfléchir à une chose! Bien, vous habitez là, vous avez votre chalet là, mais si jamais on peut vous accompagner pour aller constater certaines choses sur Le Plateau, on parle plus, comme le premier Plateau, ça s'en vient, mais on savait pas, mais là, on a déjà une partie qui est là, s'il y a quelque chose qu'on peut vous accompagner pour une visite quelconque pour vous montrer certaines choses, juste le dire et ça nous fera plaisir.

PAR M. YVAN RUEL:

385 Parce que nous autres, on passe au côté, on les voit, on va les faire visiter même, parce qu'on trouve pas ça laid du tout, il y a beaucoup de personnes qui veulent voir ça, voir comment ça fonctionne, ça fait qu'on monte avec des gens de temps en temps au chalet puis tout ça, puis on va leur montrer ça. Mais c'est bruyant. Mais c'est bruyant quand tu arrives au côté.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

390 Quand on est collé dessus, c'est sûr.

PAR M. DENIS TALBOT:

395 À proximité, oui. Mais à huit cent soixante-quinze mètres (875 m) qu'on parle, là!

PAR LE MÉDIATEUR:

400 Après cinq cents mètres (500 m), normalement, ça diminue, si je me trompe pas, monsieur Talbot?

PAR M. DENIS TALBOT:

405 C'est certain. À moins de circonstances exceptionnelles, à plus de cinq cents mètres (500 m), là, en principe, il y a pas de problème.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

410 On a, je répète, des barèmes à respecter et bien d'autres.

 Mais les deux (2) barèmes qui sont en jeu ici pour monsieur Ruel que je respecte beaucoup d'ailleurs, je vous respecte vraiment énormément, je suis content qu'on soit ici pour en parler, il faut respecter certaines distances, puis il faut respecter un certain impact sonore.

415 Puis ensuite, bien, le territoire nous appartient pas, ça vous appartient pas, ça appartient pas à d'autres gens, c'est du territoire public, et si on arrive avec quelque chose qu'on a fait qui n'est pas correct, vous dites que vous avez un grief, bien là, vous avez un réel grief envers nous, mais si on se prépare pour faire quelque chose, puis on respecte la réglementation qui est en cause.

420 Même avec la 72, je suis sincère que de notre côté, on était correct, mais j'avoue que c'était un peu serré. On était correct, c'était un peu serré, vous avez un chalet, vous avez pas besoin de me le dire, je crois que vous êtes là régulièrement, de la façon que je le vois en tout cas, donc on est prêt à consentir à ce que je mets sur la table ce soir.

425

PAR LE MÉDIATEUR:

 Monsieur de Kiewit, est-ce qu'au niveau du comité de suivi, il y a des villégiateurs?

430 **PAR M. FRITS de KIEWIT:**

 Des villégiateurs identifiés comme étant des villégiateurs, non.

PAR LE MÉDIATEUR:

435 Est-ce que vous envisagez d'avoir des villégiateurs sur votre comité de suivi?

PAR M. FRITS de KIEWIT:

440 C'est pas activement envisagé, pas parce qu'on n'en veut pas, mais on a constaté, pas
constaté, mais on a construit à un moment donné le comité de suivi qui est très multireprésentatif
de la région du parc éolien, et on a dans ça les gens des municipalités, les gens de la MRC, les
gens de développement et tout ça.

445 S'il y aurait une demande, ou bien donc si à un moment donné, on me met de l'avant,
comme on regarde un autre groupe aussi qu'on n'a pas besoin de mentionner, que pour des
raisons de ne pas être vraiment actif sur le territoire, qu'on n'avait pas invité, pas parce qu'on les
veut pas, qui ont manifesté à travers des discussions avec le ministère qu'ils auraient un intérêt,
bien, on a tout de suite dit, on va vous inviter.

450 Si de la part des villégiateurs, il y en a des gens qui disent, on aimerait ça avoir une
représentation sur la table du comité de liaison, je me commets ce soir ici instantanément, ça me
ferait plaisir de l'accueillir sur le comité de liaison.

455 **PAR LE MÉDIATEUR:**

De toute façon, monsieur Talbot, est-ce qu'au niveau du décret, le comité de suivi, vous
exigez qu'il y ait des représentants des villégiateurs?

460 En fait, c'est peut-être pas exigé, mais avoir une représentativité aussi des utilisateurs du
territoire qui sont autres que les représentants des MRC, si on veut, ou encore des municipalités?

PAR M. DENIS TALBOT:

465 C'est certain que toujours dans le décret qu'on prépare, qui est autorisé par le
gouvernement, il y a toujours une condition sur le comité de suivi. Cette condition-là varie dans
son libellé dépendant de l'endroit où on se situe.

470 Puis effectivement, en fonction des enjeux, on peut fort bien exiger que les utilisateurs du
territoire soient conviés à faire partie de ce comité.

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait, merci monsieur Talbot.

475 Oui monsieur de Kiewit!

PAR M. FRITS de KIEWIT:

480 J'aimerais ajouter une chose. Quand vous dites utilisateurs du territoire, on avait au début bien sûr, dans le secteur là-bas, on le sait, il y a les chasseurs, puis c'est des utilisateurs du territoire. Il y a deux (2) associations de chasseurs qu'on a identifiées, les deux (2) sont sur le comité de suivi.

485 Et la façon, monsieur Talbot, corrigez-moi, que ça fonctionne, quand le décret sort, c'est pas nécessairement spécifié comme tel, mais ça fait souvent référence à un certain questionnement entre le ministère et le promoteur où, à un moment donné, dans un questionnement, entre autres ils nous demandent c'est quoi, votre comité de liaison, donc on écrit au ministère!

490 Et dans le décret, on fait référence à une telle lettre d'une telle date, telle lettre d'une telle date, et c'est là que nous, on a déposé au ministère de c'est quoi la constitution du comité de liaison.

495 Et je répète, je suis tout à fait ouvert, et je respecte bien les villégiateurs, on considère toujours la villégiature, si de la part de la villégiature, il y a de l'intérêt de participer avec le comité de liaison, je sais pas si vous avez des pourparlers entre vous, si vous voulez vérifier avec d'autres gens ou juste vous en étant ici, je me commets tout à fait d'être très ouvert là-dessus.

PAR LE MÉDIATEUR:

500 Oui monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

505 Bien, à ce moment-là, sans que ce soit une condition de décret, on peut parler du comité de suivi, mais un décret, bon, il y a toujours la condition 1 qu'on appelle du décret, OK!

510 Dans la condition 1, l'initiateur du projet peut prendre des engagements. S'il nous envoie une lettre d'engagement disant qu'il va convier les villégiateurs par exemple ou d'autres groupes intéressés, quels qu'ils soient, à faire partie de son comité, ça devient une condition d'autorisation. Il doit le faire, il est tenu de le faire, légalement.

PAR LE MÉDIATEUR:

515 Monsieur Ruel, est-ce que ça vous intéresserait d'être sur le comité de suivi?

PAR M. YVAN RUEL:

520 Oui, c'est quelque chose qui m'intéresserait, c'est sûr. Puis ça pourrait être une autre
personne aussi qui a un camp de villégiature aux alentours, à l'intérieur du parc, là. C'est pas
nécessairement moi, ça peut être une personne qui représenterait les propriétaires de bail.

PAR LE MÉDIATEUR:

525 Monsieur Talbot!

PAR M. DENIS TALBOT:

530 Oui, bien, je reviens à un exemple! Dans un autre projet de parc éolien qui était le parc
éolien de Carleton, où il y avait eu, je dirais pas un affrontement, mais un certain désaccord entre
certains villégiateurs qui louaient des baux de villégiature aussi autour d'un lac à proximité de
certaines éoliennes, puis l'initiateur de projet a invité les gens, les riverains de ce lac-là à faire
partie de son comité de liaison, puis c'est quelque chose qui fonctionne bien. Les gens se parlent.

535 **PAR M. YVAN RUEL:**

C'est sûr que c'est intéressant pour les deux (2) parties.

PAR M. FRITS de KIEWIT:

540 Oui, absolument. Moi, là, ça l'est intéressant pour les deux (2) parties. Comme il y en a
certains ici qui le savent, on a débuté le comité de liaison dix-huit (18) mois avant le début de la
construction, je crois qu'il y a pas grand monde qui a fait ça.

545 C'était vraiment, pour moi, d'écouter les gens. J'en ai ressorti des choses, j'ai appris des
choses, bien, pas juste moi, les gens avec qui je travaille, nous à Invenergy, on a appris des
choses qui nous ont permis d'avoir un dialogue avec des gens qui se sont identifiés, puis qui ont
fait partie du comité de liaison.

550 On a eu des discussions avec des groupes qu'on n'avait pas nécessairement vus dans notre
diligence autour du projet, ce qui a fait en sorte que quand est venu le temps d'approuver le projet,
bien, pour approbation, le projet Le Plateau, bien, il y a pas eu de demande d'audience publique
parce que, je crois, qu'en étant proactif comme ça, ça nous a apporté beaucoup.

555 Donc comme vous dites, oui, c'est pour vous, mais c'est pour nous aussi. C'est dans les
deux (2) directions.

On exprime nos questions, mais on écoute les autres aussi. C'est vraiment dans les deux (2) sens.

560 Et si vous venez sur le comité de liaison, vous allez le voir vous-même, ça fonctionne très bien.

PAR M. YVAN RUEL:

565 C'est quelque chose qui est intéressant.

570 Quand on parle de trente-six (36) dB puis de quarante (40) dB qui était au départ, qui a été réduit à trente-six (36) dB, ça prend tu connaissance du parc éolien du Plateau 2 aussi en même temps ou bien donc si c'est seulement Moulins 2? Parce que Plateau 2, il y a d'autres éoliennes qui sont situées à proximité et qui peuvent intensifier aussi l'impact sonore?

PAR M. FRANCIS CARON:

575 C'est l'impact cumulatif qui est pris en compte pour ce territoire-là, en fin de compte. De modéliser le projet tout seul, ça a presque plus vraiment d'intérêt...

PAR M. DENIS TALBOT:

580 Ça n'a pas de sens! Tu as pas le choix.

PAR M. FRANCIS CARON:

585 C'est ça. Il y a des éoliennes qui existent autour, il y en a partout, là, ça fait que ce qu'on sort comme données...

PAR M. DENIS TALBOT:

C'est cumulatif.

590 **PAR M. FRANCIS CARON:**

Les deux (2) sont trop imbriqués un dans l'autre.

PAR M. YVAN RUEL:

595

J'ai vérifié dans les documents qui avaient été amenés, le ministère du Développement durable avait demandé souvent de faire des études avec un impact sonore, mais des trois (3) parcs éoliens ensemble, ce qui n'avait pas été fait.

600

PAR M. DENIS TALBOT:

Dans l'addenda 6, ça a été fait.

605

PAR M. FRANCIS CARON:

Dans le volume 2 du rapport principal, la raison principale pourquoi on le faisait quand même, quand on a fait l'étude de Plateau 2, on a mis seulement Plateau 2, puis quand on a fait l'étude de Moulins 2, on l'a également fait pour seulement le projet. C'est que les deux (2) projets étaient à l'état de projet justement.

610

Si un était refusé, bien là, on aurait quand même la documentation à l'effet que l'impact sonore de ce projet-là est celui-là.

615

Donc ça avait été fait dans cette optique-là, qu'on avait modélisé seul. Puis par la suite, en cumulatif.

Parce que si par exemple, le gouvernement disait, Plateau 2, ça peut pas aller de l'avant, mais Moulins 2 ça peut, cette information-là se trouvait dans l'étude.

620

Mais effectivement, ça fait pas de sens de prendre le projet comme s'il y avait rien autour, puis seulement ces neuf (9) éoliennes-là.

Donc ce que moi je vous indique, c'est l'impact cumulatif.

625

PAR LE MÉDIATEUR:

Et c'est l'impact cumulatif du Plateau qui est déjà construit, en exploitation, incluant aussi le projet communautaire qui va être à construire bientôt?

630

PAR M. FRANCIS CARON:

Oui, exact.

PAR LE MÉDIATEUR:

635

Et le projet de neuf (9) éoliennes qui au départ était de sept (7) éoliennes.

Donc c'est tout ça, le trente-six (36) dBA correspond à l'ensemble des trois (3) parcs, c'est ça qu'on comprend?

640

PAR M. FRANCIS CARON:

Oui, exactement.

645

PAR M. DENIS TALBOT:

Parfaitement.

650

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent, merci. Monsieur Ruel.

PAR M. YVAN RUEL:

655

Oui, ça répond à ma question. Je sais pas si tu avais d'autre chose de ton côté?

PAR Mme CHANTALE COUTURE:

Non.

660

PAR M. YVAN RUEL:

Le quarante (40) dB, ça avait été fait, le quarante (40) dB était tu avec l'éolienne 71 et 72?

665

PAR M. FRANCIS CARON:

Oui, originalement, le scénario, j'essaie de me rappeler, au départ, en 2011...

PAR M. DENIS TALBOT:

670

Dans l'addenda 6.

PAR M. FRANCIS CARON:

675 Oui, c'est ça. Au départ, en 2011, il y avait les trois (3) éoliennes dans le secteur de votre camp, si on veut, au tout début, il y avait la 63 de Plateau 2 plus 71 et 72. Au départ, on avait pris ces trois (3) là.

680 Quand on est arrivé avec la modification en juillet, là, il en restait plus que deux (2), il restait 63 et 72.

685 Mais c'est vraiment l'éolienne la plus près qui cause le bruit dans ce cas-là. Donc lorsqu'on recule de trois cents-quatre cents mètres (300 m-400 m), pour aller à la 71, on diminue l'émission sonore du projet vers ce bail de villégiature là.

PAR M. YVAN RUEL:

690 Ça, de quelle façon vous fonctionnez pour dire que c'est trente-six (36 dB) au lieu de quarante-six (46 dB)?

PAR M. FRANCIS CARON:

Nous en fait, on utilise un logiciel qui est spécialisé là-dedans.

695 Puis on a également fait des suivis postprojet. Dans le cas du projet Le Plateau, ça fait partie des conditions de décret. Le gouvernement demande à ce qu'il y ait un suivi du climat sonore à l'année 1, 5, 10, 15 d'exploitation du projet.

700 Donc ce qu'on arrive à modéliser, on doit également aller le revalider une fois que le parc est en opération, puis il faut le faire sur l'ensemble de la durée de vie du projet.

PAR M. YVAN RUEL:

705 C'est les huit (8) points qui avaient été identifiés, non, ça a pas rapport?

PAR M. FRANCIS CARON:

710 Bien, les points où on prend le climat sonore initial, habituellement c'est là qu'on essaie de retourner s'il n'y a pas eu des changements. Parce que souvent, des fois, on fait la caractérisation dans certains secteurs, puis les éoliennes sont pas nécessairement à cet endroit-là quand on arrive à la construction.

715 Mais dans le cas des suivis qui ont été faits au Plateau, on a essayé de retourner le plus possible aux endroits où on avait une donnée antérieure.

720 Puis ce qu'on fait aussi, ce qui est peut-être intéressant, on va cibler par exemple deux (2) camps qui sont à proximité des éoliennes, et au même moment sur le territoire, on prend un autre camp qui est environ à quatre kilomètres (4 km), donc qui se retrouve un peu dans les mêmes, par exemple une vallée ou quoi que ce soit, au niveau géographique, qui sont un peu similaires, puis on laisse les sonomètres pour les camps qui sont à proximité du projet, puis un camp témoin ou un point de référence, si on peut l'appeler.

725 Donc on essaie de voir avec le vent, avec le bruit qu'on enregistre au point de référence qui, lui, n'est pas affecté par le projet éolien, est-ce que c'est sensiblement les mêmes conditions, les mêmes observations qu'on a aux camps qui sont plus près des éoliennes!

730 Et la corrélation qui est directe, c'est vraiment le bruit du vent, le bruit ambiant quand il y a de l'électricité qui est générée; il y a un bruit de fond qui est là également, qu'on soit au point de référence ou qu'on soit au camp qui est un peu plus près des éoliennes.

735 Les courbes vont vraiment ensemble, il y a une corrélation directe.

740 Puis à des camps, tu sais, on parle de la limite de quarante (40) dB, je pourrais peut-être vous le montrer, le rapport, mais on arrive à des cinquante (50) dB à un camp qui est à quatre kilomètres (4 km) du projet, c'est le vent, c'est simplement le bruit de la nature, le bruit ambiant. On se retrouve à des cinquante-cinquante-cinq (50-55) dB quand on a des pointes de vent aussi.

745 Puis ces moments-là, bien, c'est là où les éoliennes produisent. Ça fait que c'est pas parce qu'il n'y a pas de parc éolien qu'on se retrouve pas parfois dans des secteurs comme cinquante-cinquante-cinq décibels (5 dB-55 dB) qui sont mesurés simplement en laissant le sonomètre là.

PAR LE MÉDIATEUR:

745 Oui, allez-y, monsieur de Kiewit!

PAR M. FRITS de KIEWIT:

750 Puis il faut pas oublier qu'on est tenu à respecter, c'est pas une question de dire, selon nous, à peu près, c'est comme ça, puis ensuite, si quelqu'un a dit oui, ensuite on fait qu'est-ce qu'on veut, c'est pas ça non plus!

755 D'abord, c'est très scientifique, sans reprendre tous les mots de Francis, c'est pas aléatoire. C'est quand même une façon très scientifique, éprouvée qu'on évalue l'impact sonore de l'éolienne, de un.

760 Et de deux, si on obtient l'approbation du parc, ainsi de suite, comme Francis dit, on fait des vérifications par après, puis on est tenu à rencontrer qu'est-ce qu'on fait, c'est pas pour dire, on va vous dire, bien là, ça va rentrer à l'intérieur des normes, puis par après, ça dépasse largement les normes où on va dire, bien, tant pis pour vous, le projet a été réalisé, puis on y va!

765 Monsieur Talbot et son équipe, dans le suivi, si on rencontre pas qu'est-ce qui a été mis de l'avant, on va avoir des comptes à rendre, puis on n'investit pas des millions à un parc quand il y a des choses à risque. On est au moins autant intéressé que vous que qu'est-ce qu'on met de l'avant, bien, ça va être ça.

C'est le mieux que je peux ajouter.

PAR LE MÉDIATEUR:

770 Juste une petite question! Quand vous faites vos relevés de bruit, ça s'échelonne sur combien de temps, combien de jours, combien d'heures, etc.?

PAR M. FRANCIS CARON:

775 On essaie de rester environ une semaine, cinq (5) jours, à un point. Donc on a une station témoin, notre point de référence qui, lui, va enregistrer pendant environ deux (2) semaines ou dix (10) jours, puis on déplace l'autre sonomètre qui est près des camps.

780 Donc on change d'endroit, mais on laisse toujours le point de référence. Puis ensuite, on compare.

Et on demande au manufacturier également, bien, peut-être pas au manufacturier, mais au promoteur, de nous fournir la production énergétique.

785 Donc ensuite, on fait un graphique qui met un peu une production énergétique, le vent qui a été mesuré sur le site, le bruit à la station témoin, le bruit au camp, puis on analyse, on met tout ça ensemble pour voir qu'est-ce qu'on obtient réellement quand on est à un chalet près d'un parc éolien en exploitation.

790 Et ça s'échelonne sur quelques jours à chaque point et on le fait été et hiver pour vraiment essayer de couvrir l'ensemble des situations possibles. Est-ce qu'il y a une différence notable entre l'été où là, il y a les feuilles, etc., dans les arbres, versus l'hiver!

PAR LE MÉDIATEUR:

795 Parfait. Est-ce que cette méthodologie, monsieur Talbot, convient au ministère?

PAR M. DENIS TALBOT:

800 Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

805 Parfaitement?

PAR M. DENIS TALBOT:

Oui, oui. Ça, ça va, c'est quand même des méthodes éprouvées, ça va.

810 Pour ce qui est des méthodes qui sont utilisées pour la modélisation, ça répond à des standards précis, c'est les méthodes éprouvées, ça, c'est correct.

PAR LE MÉDIATEUR:

815 Et ces méthodes-là sont utilisées partout à travers le monde, j'imagine, c'est standardisé?

PAR M. DENIS TALBOT:

820 Oui, oui. Mais de façon générale, les promoteurs éoliens, au Québec, utilisent les méthodes qui sont les plus à jour. On parle d'ISO je sais pas combien, vous êtes rendu à combien?

PAR M. FRANCIS CARON:

825 9613.

PAR M. DENIS TALBOT:

Donc ça va. Pour ce qui est des méthodes, c'est correct, c'est fiable.

830 Puis les sonomètres sont utilisés après pour aller vérifier, parce que, bon, c'est une chose de modéliser, après ça ça prend des sonomètres de type précis pour aller mesurer, puis ça aussi, c'est soumis à des standards. Ça, ça va.

PAR LE MÉDIATEUR:

835 Parfait, merci monsieur Talbot.

Allez-y monsieur Ruel.

840 **PAR M. YVAN RUEL:**

Il y avait des zones sensibles, parce que je sais que le promoteur disait que les zones qui étaient situées au bail de villégiature, c'était des zones sensibles cotées 3, puis je sais que le ministère du Développement durable, eux autres, ils disaient, bien, c'est de type 1, parce que c'est des habitations.

845 Moi, je peux dire que je passe autant de temps pratiquement à mon chalet en temps que dans ma maison.

850 **PAR LE MÉDIATEUR:**

C'est pas nouveau, ça.

PAR M. DENIS TALBOT:

855 Ça, c'est une bonne question. C'est sûr que le point de vue du promoteur est très différent de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère.

860 À la Direction des évaluations environnementales, on a un point de vue un peu plus mitigé quand on interprète carrément la Note d'instructions.

Mais ce que je peux vous dire, c'est que dans le cas qui nous occupe actuellement, de toute façon, ça changerait rien. Vous seriez en deçà des normes, OK, qu'importe la catégorie de zonage, que ce soit 1 ou 3.

865 On a un petit débat à l'interne qui n'est pas fini encore, qu'est-ce qui est une habitation! Parce que la Note d'instructions, finalement, elle dit des choses qui sont interprétées d'une façon par les initiateurs de projet, puis qui sont interprétées d'une autre façon par les gens chez nous de

870 la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère. Aux Évaluations environnementales, bon, on a un point de vue qui est un peu, je dirais, mitoyen entre les deux (2).

On a des discussions à l'interne, c'est pas fini.

875 Mais dans le cas qui nous occupe, ça cause pas de problème, ça, c'est clair.

PAR LE MÉDIATEUR:

880 Et cette discussion n'est pas pour ce seul projet là. Je l'ai vécu dans le Massif du Sud, et mes collègues l'ont vécu également dans d'autres projets éoliens à travers le Québec.

Donc ça revient de façon constante, ce débat-là.

PAR M. YVAN RUEL:

885 Mais il y a rien qui se fait par rapport à ça?

PAR M. DENIS TALBOT:

890 Oui, c'est en train de. C'est long des fois au gouvernement hélas! Il y a des réunions de prévues, j'espère que ça va aboutir et qu'on arrive avec quelque chose de clair.

Moi, ça me dérange pas que ce soit plus restrictif ou bon, mais que ce soit clair pour tout le monde et que tout le monde sache exactement.

895 Parce qu'il y a une Note d'instructions qui a été faite pour les bruits de source fixe, puis bon, il y a des catégories de zonage qui sont définies, puis là, à un moment donné, qu'est-ce qui est une résidence, puis on parle de territoire municipalisé, puis là, on est en TNO, puis bon, il faut éclaircir ça.

900 Puis là, il y a un comité, c'est le fun, des comités, en tout cas, mais ça chemine.

Mais ce que je peux vous dire, c'est que dans le cas qui nous occupe maintenant, ça cause pas de problème. Que même si on prenait la catégorie la plus restrictive, trente-six (36) dB, il y a pas de problème.

905 Puis même si ça n'avait pas été déplacé, avec les nouvelles simulations sonores qu'ils ont faites, on arriverait de toute façon à la limite du quarante (40 dB). Vous étiez juste un petit peu en dehors du quarante (40 dB).

Mais là, on descend à trente-six (36 dB), non, c'est pas problématique.

910

PAR M. FRITS de KIEWIT:

Puis si vous me permettez, j'aimerais renchérir ce que vous dites, monsieur Ruel! Ce que je vous mets de l'avant, c'est pas nécessairement idéal pour nous, la façon que moi, je l'ai défendu, parce que j'étais à Chicago la semaine dernière là-dessus, puis à Toronto cette semaine, j'ai dû passer un bon temps avec Enercon, puis c'est en partie parce qu'effectivement, votre chalet, c'est évident que vous êtes pas là une fin de semaine par année pour faire la chasse.

915

Je respecte tout le monde, mais s'il y a quelqu'un qui a un bail de villégiature, puis il a quelque chose que c'est évident qu'il est là une fin de semaine par année pour faire la chasse, pas pour dire qu'il n'a pas de droit, il a autant de droit que vous, mais à mon avis, si on aurait rien changé, on serait encore correct. Parce que nous, on a la responsabilité de rencontrer les normes, normes de distance, normes de bruit. Il y a plein d'autres choses, mais normes de distance et normes de bruit. Puis on était correct.

920

925

Si on resterait là, j'ose encore croire que côté validation par les différents ministères, je peux pas parler pour eux, moi, j'étais confortable de dire, on est correct.

Mais considérant la proximité, puis considérant l'occupation que je vois, que j'ai vue, parce qu'on a envoyé des gens faire des photos, puis tout ça, on a vraiment travaillé fort, c'est là qu'on arrive avec la proposition que, correct, on va y aller à l'endroit 71.

930

Puis là, vous êtes, côté impact sonore, comme côté distance, largement, largement, largement aucunement près des normes.

935

Donc c'est un geste que je vous fais ce soir.

PAR M. DENIS TALBOT:

Puis simplement rajouter quelque chose! De toute façon, systématiquement dans les projets de décret qu'on a faits pour les projets éoliens, il y a toujours une condition sur le suivi du climat sonore qui est la plus longue, qui est la plus complexe.

940

Puis ça dit tout le temps là-dedans qu'il y a un suivi des plaintes également, il y un registre des plaintes. S'il y a des gens qui sont impactés finalement de façon qu'on pensait pas, qu'on n'avait vraiment pas prévu, qu'il semble se passer quelque chose, là, bien, il faut que le promoteur aille vérifier qu'est-ce qui se passe.

945

950 Ça peut être soit une éolienne qui est défectueuse, ça peut être soit que dans certaines
circonstances particulières qui arrivent deux (2) fois par année, conditions de météo, quoi que ce
soit, effet de vallée, on l'entend, mais il faut que ce soit documenté.

955 À ce moment-là, le promoteur doit s'impliquer puis aller vérifier, enquêter sur ces plaintes-là,
reprendre les mesures.

Ça fait qu'il y a comme un suivi qui se fait là. Ça, c'est pas: Une fois que c'est fait, tout le
monde s'en fout, puis on s'en va, là!

PAR M. FRITS de KIEWIT:

960 Comme j'ai dit tantôt.

PAR LE MÉDIATEUR:

965 Est-ce que ça vous convient, monsieur Ruel ou vous préférez réfléchir? On dit que la nuit
porte conseil.

PAR M. YVAN RUEL:

970 J'aimerais en parler à ma conjointe et dans ma famille aussi. J'ai deux (2) filles, j'ai deux (2)
enfants aussi, qui sont amoureux du secteur d'où ce qu'on est puis tout ça, là. Ça fait que
j'aimerais en parler un peu avec eux autres aussi.

PAR LE MÉDIATEUR:

975 Et on peut attendre une réponse de vous dans combien de temps à ce moment-là?

PAR M. YVAN RUEL:

980 Au début de la semaine prochaine, c'est tu possible?

PAR LE MÉDIATEUR:

985 Au début de la semaine prochaine, vous communiquerez avec soit madame Crochetière ou
encore madame Leblanc, pour l'informer de tout ça, et nous, on ajustera après ça en
conséquence, et on verra ce qu'il en est exactement.

990 Donc il y a une proposition qui est sur la table de la part du promoteur, qui fait en sorte que ça peut être intéressant pour vous. Mais encore une fois, comme je vous dis, prenez le temps de réfléchir et revenez-nous au début de la semaine prochaine, soit lundi ou mardi.

PAR Mme RITA LEBLANC:

995 Lundi, c'est congé.

PAR LE MÉDIATEUR:

1000 Alors mardi, appelez plutôt madame Crochetière, parce que mardi, madame Leblanc et moi, nous sommes sur une autre médiation, à l'Isle-aux-Coudres.

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

PAR LE MÉDIATEUR:

1005 S'il n'y a pas d'autre chose de la part des personnes, bien, merci encore une fois d'avoir été présents ce soir.

1010 Nous attendons votre réponse, monsieur Ruel. Et, monsieur de Kiewit, dès que nous aurons la réponse, nous vous en ferons part ainsi que vous, monsieur Talbot, et on verra pour la suite des choses.

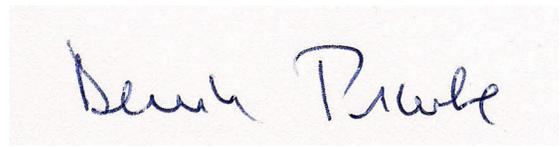
PAR M. YVAN RUEL:

1015 Ça nous convient.

PAR LE MÉDIATEUR:

Parfait. Merci beaucoup à tous et bonne soirée.

1020 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.